

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire
suite à prorogation du 25 juin 2015**

PCB

Société anonyme

Rond-point Schuman 6, boîte 5,

1040 Bruxelles

RPM (Bruxelles) : 0403.085.181

Les actionnaires sont invités à participer à l'**assemblée générale ordinaire suite à prorogation** qui aura lieu au **Park Inn by Radisson Brussels Midi Hotel, Place Marcel Broodthaers 3 à 1060 Bruxelles, le jeudi 25 juin 2015 à 15 heures**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux comptes annuels clôturés au 31 mars 2015.

Proposition: L'assemblée générale prend acte du rapport de gestion du conseil d'administration et ne formule aucune remarque.

2. Rapport du commissaire relatif aux comptes annuels clôturés au 31 mars 2015.

Proposition: L'assemblée générale prend acte du rapport du commissaire et ne formule aucune remarque.

3. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 mars 2015, ainsi que l'affectation du résultat.

Proposition: Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 mars 2015, ainsi que l'affectation du résultat.

4. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés au 31 mars 2015.

Proposition: L'assemblée générale prend acte du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés au 31 mars 2015 et ne formule aucune remarque.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2015.

Proposition: Par vote séparé, octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2015.

Le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire au plus tard le 11 juin 2015 à 24h00 (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à l'assemblée doivent faire part de leur intention à la société au plus tard le 19 juin 2015 (date de réception par la société). Cela peut être fait par courrier au siège de la société, par email (eveline.lamiroy@pharmabelgium.be) ou par fax (010/88.72.74).

Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent déposer au plus tard le 19 juin 2015 une attestation auprès de la société, délivrée par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation.

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire via le formulaire de procuration qui se trouve sur le site internet (www.pcb.be). La procuration doit être signée par l'actionnaire et la procuration doit être déposée au siège de la société ou être communiquée par email au plus tard le 19 juin 2015 (aux adresses mentionnées ci-dessus).

Les avis de participation et les procurations adressés à la société en vue de l'assemblée générale du 20 mai 2015 restent valables pour l'assemblée générale ordinaire suite à prorogation.

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Ces requêtes doivent parvenir à la société au plus tard le 3 juin 2015. Elles peuvent être adressées par courrier au siège de la société, par email ou par fax (aux adresses mentionnées ci-dessus).

Les actionnaires peuvent adresser leurs questions aux administrateurs et au commissaire par écrit à la société par email ou par fax (aux adresses mentionnées ci-dessus) et ceci au plus tard le 19 juin 2015 (date de réception par la société).

Les documents concernant l'assemblée générale pourront être consultés sur www.pcb.be et au siège social de la société.

Les demandes de copies peuvent être adressées par courrier, par email et par fax (aux adresses mentionnées ci-dessus).

Le conseil d'administration